

Image not found or type unknown



amelioration de chemin de servitude

Par **agassi972**, le **05/03/2010** à **14:19**

Bonjour,

depuis plus de 30 ans , mon frere et moi utilisons un chemin de servitude pour acceder à nos domiciles principaux d'habitation

Ce chemin c'est dégradé avec les pluies La municipalite a accepte de rehabiliter ce chemins mais les voisins s'y opposent.

La mairie peut elle sans la signature reperer le chemin?

La signature est elle indispensable vu que le chemin est deja trace et ke cela fait plus de 30 ans kil existe ?

merci de me repondre